

[grevecontrereformecollegepdf.pdf](#) Quatre mois après la promulgation de la contre-réforme Collège 2016, qui s'inscrit dans la politique générale de régression sociale menée par le gouvernement (destruction de l'école publique, du statut du fonctionnaire et du droit du travail), les enseignantEs lui restent très majoritairement hostiles. Le gouvernement demeure cependant déterminé à la faire passer en force et veut imposer à touTEs les professeurEs de collège cinq journées de formation obligatoire (étalées sur une vingtaine de jours) qui visent à les diviser, à les infantiliser, à les démobiliser et à les formater. Pour l'empêcher, ces personnelLEs doivent opposer un refus catégorique à ce bourrage de crâne imposé. **Il leur faut donc se mettre en grève les jours de formation obligatoire !** Comme touTEs travailleur-EUSEs, les enseignantEs ont droit à une formation continue : c'est le devoir de leur employeur que de leur en proposer une, mais il n'a pas à leur en imposer - et à les priver ainsi des stages librement choisis. En le faisant, il ne vise nullement à leur être utile, car les « sept thématiques » retenues par le ministère (« de la disciplinarité à l'interdisciplinarité », « la différenciation pédagogique et la démarche de projet », « l'utilisation des ressources numériques au sein des disciplines », « les pratiques d'évaluation des acquis des élèves », etc.) relèvent clairement de l'endoctrinement, du management entrepreneurial, et de l'opium pédagogique : loin d'être instructive, leur vertu est doctrinaire, disciplinaire, et lénifiante ! La détermination des personnels (le recours à la grève), leur organisation (coordination entre collèges du même bassin, débrayages) et leur solidarité (caisses de grève) peuvent abattre toutes ces barrières, amplifier la mobilisation, contraindre le gouvernement à retirer sa contre-réforme et à écouter les propositions des enseignantEs pour une école véritablement émancipatrice. **C'est pourquoi la fédération des syndicats SUD Éducation appelle : - tous les personnels à refuser de participer aux réunions de mise en œuvre de la contre-réforme des collèges ; touTEs les enseignantEs et CPE des collèges à boycotter les formations non-obligatoires et à se mettre en grève les jours de formation sur convocation ; - et tous les autres personnels de l'Éducation à mettre en place des caisses de solidarité pour apporter un soutien financier à leurs collègues grévistes ; Pour autant, pour mettre à bas la contre-réforme du collège, c'est bien une grève nationale et reconductible qu'il faut. Et c'est ce que SUD éducation continuera de proposer dans le cadre intersyndical.** Fédération SUD Education Saint Denis le 28 septembre 2015

Documents joints

[grevecontrereformecollegepdf.pdf](#)